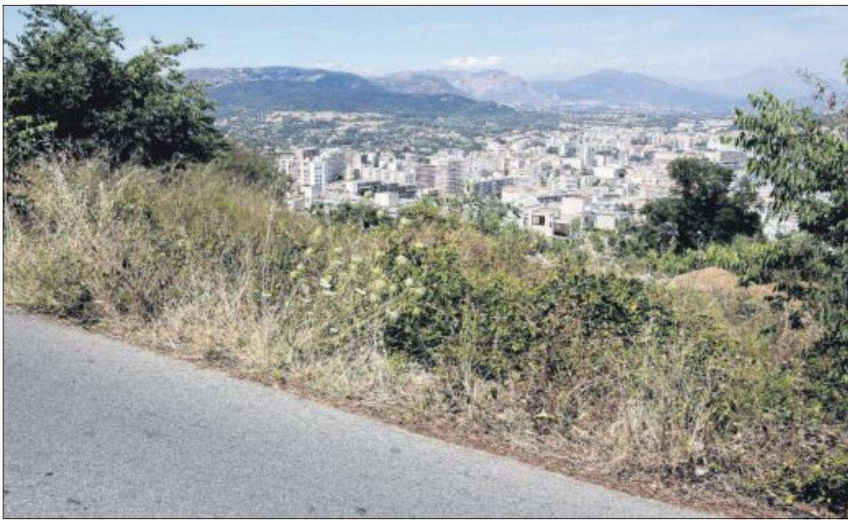




Débroussaillage en ville un geste pour éviter le pire

Niveau d'alerte maximum. Toutes les conditions climatiques sont réunies pour provoquer des incendies. Même en milieu urbain où le débroussaillage est une obligation. Et que dire de l'écoouage en plein été ? De la folie pure...



Le Salario fait partie des quartiers - avec Alzo di Leva et les Millelli - où le risque d'incendie est important. D'où la campagne de sensibilisation pour le débroussaillage, initiée par la ville en partenariat avec l'office de l'environnement. /PHOTOS MICHEL LUCCIONI

En milieu rural, c'est une évidence. Mais en ville ? Pour certains, ça l'est beaucoup moins. Et pourtant... attention danger.

Et dès lundi (voir notre édition d'hier), les incendies au Salario et à Alata, où plus de 15 hectares de moyen-maquis et de chênes-lièges ont été détruits, la problématique s'est invitée tristement dans l'actualité.

Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies : fortes températures, vent omniprésent et terre sèche. Les incendies rodent et menacent. Ici

comme ailleurs dans toute l'île.

Consciente du risque, la ville d'Ajaccio en partenariat avec l'office de l'environnement a lancé une campagne de sensibilisation en ciblant dans un premier temps trois secteurs clef : Salario, Alzo di Leva et les Millelli.

"Effectivement, les personnes vivant en milieu urbain ont parfois tendance à oublier le danger que représentent certains espaces verts. Ce sont naturellement des parcelles privées. Les parcelles communales sont en re-

vanche tout naturellement surveillées et débroussaillées en temps et en heure", explique Caroline Garaudel au service environnement et des espaces aménagés de la ville d'Ajaccio.

Après avoir déterminé les secteurs à risques, un premier contrôle des sites a été effectué par des agents de l'office de l'environnement lors du premier semestre.

Si globalement la plupart des parcelles étaient en règle, d'autres en revanche n'étaient pas conformes. "L'office a alors envoyé un

courrier avertissant les propriétaires. La ville a ensuite fait de même. Actuellement, nous sommes dans une deuxième phase où un deuxième contrôle est effectué par l'office de l'environnement. Les premiers retours sont plutôt positifs. La plupart des parcelles qui n'étaient pas en conformité, semblent l'être aujourd'hui", ajoute Caroline Garaudel.

Les contrevenants en ligne de mire

Néanmoins, il reste encore

Écoouage : attention danger

Les incendies de lundi à Alata et du Salario sont visiblement dus à des écoouages. Car si le débroussaillage est une obligation, l'écoouage, lui, est strictement réglementé. Notamment cet été dans le département - du 12 juin au 30 septembre - où il est interdit...

Outre le danger de provoquer des incendies, notamment quand le feu n'est pas maîtrisé, il faut savoir que brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 18 000 km avec une voiture à essence récente ou 6 000 km avec une voiture diesel récente. En effet, la combustion à l'air libre des déchets verts est très polluante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides. Des solutions existent : rendez-vous à la déchetterie ou valorisez vos déchets, compostez, broyez, paillez...

L'idéal étant de transformer les matières organiques en sorte de terreau qui protège et fertilise les sols, en les laissant mûrir grâce à l'oxygène et à l'eau.

Bref, l'écoouage est une pratique très répandue qui peut, si elle est mal maîtrisée, très vite dégénérer.

De fait, le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. La réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

En dehors de cette période estivale, des restrictions à l'emploi du feu restent applicables : horaires réglementés, interdiction du brûlage à l'air libre des déchets...

J.-J. G.

des propriétaires - souvent des copropriétés - qui n'ont toujours rien fait... "Après un passage de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), s'il reste encore des sites "dangereux", une mise en demeure sera alors faite par la ville d'Ajaccio", précise Caroline Garaudel.

Ensuite ? Et si cette mise en demeure ne suffit pas à faire réagir certains propriétaires, l'heure sera alors à la verbalisation et aux amendes contraventionnelles et/ou une astreinte journalière

avec un délai d'exécution des travaux.

Toujours en partenariat avec l'office de l'environnement, la ville d'Ajaccio va entamer, au cours du deuxième semestre, la même campagne de sensibilisation dans trois autres secteurs à risque : Sanguinaires, Vaggio et Confina.

Histoire de marteler que le débroussaillage - ou le débroussaillage - n'est pas seulement un droit mais une obligation. Pour éviter le pire.

J.-J. GAMBARELLI



À Alata, l'incendie de lundi a détruit 15 hectares. Deux Canadair venus de Nîmes ont épaulé les équipes au sol.



Lundi, le feu s'est déclenché au Salario, à proximité des habitations. Comme pour Alata, un écoouage mal maîtrisé serait à l'origine du sinistre.